



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE MARDI 5 JUILLET 2022, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 5 juillet 2022, à 19 h à la salle Les Générations, au 41, chemin du Village à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Sont absent à cette séance :

Monsieur Benoît Pilotto, maire.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Cathy Fontaine.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.

02 – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance ordinaire du 7 juin 2022;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Dépôt des conciliations bancaire de février, mars, avril et mai 2022 ;
 - 4.2. Approbation des comptes payés en juin 2022;
 - 4.3. Approbation des comptes à payer en juillet 2022;
 - 4.4. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites;
 - 4.5. Autoriser des frais d'adhésion;
 - 4.6. Renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité;
5. Législation;
 - 5.1. Avis de motion - Règlement sur les pesticides;
 - 5.2. Politique de remboursement des dépenses;
6. Sécurité publique;
 - 6.1. Autoriser une dépense pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI);
7. Voirie, réseau routier et transport;
 - 7.1. Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTQ pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 & 2024-2025;
8. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 8.1. Appui pour l'implantation à La Pocatière de la future Faculté de médecine vétérinaire de l'UQAR;
 - 8.2. Autoriser la création d'un seul comité responsable pour mener à bien la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA) ainsi que celle de la Politique Familiale Municipale (PFM) 2023-2027;

9. Autres sujets;
 - Résolution demande d'aide financière au FDMK culturel pour l'activité « *Initiation au cirque avec Création Pointe-Sèche* »;
 - Résolution demande d'aide financière au FDMK culturel pour l'activité « *Soirée musicale avec Toby Caron-Mathieu* »;
10. Période de questions;
11. Levée de la séance.

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 109 – 2022 03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 7 juin dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

04.01 DÉPÔT DES CONCILIATIONS BANCAIRE DE FÉVRIER, MARS, AVRIL ET MAI 2022

Madame Nancy Lizotte, greffière-trésorière, fait le dépôt en séance des conciliations bancaires des mois de février, mars, avril et mai 2022, comme recommandé par la firme comptable Malette S.E.N.C.

RÉS. 110 – 2022 04.02 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE JUIN 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés de juin 2022, pour un montant de 25 358.59 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 111 – 2022 04.03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en juillet 2022, pour un montant de 79 875.04 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUILLET 2022		
BUROPRO CITATION	Articles de bureaux divers	1 009.12 \$
DUFRESNE HÉBERT COMEAU	Injonction - chemin du Portage	1 465.19 \$
RONA LA POCATIÈRE	Dalles et adhésif - Jardin l'Or Vert	57.50 \$
MRC DE KAMOURSKA	Inspection régionale - Kilométrage	121.68 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR.	Mutations - Mai	60.00 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Formation gestion financière municipale - Élu siège 5	379.42 \$
PRATTE PAYSAGE +	Suivi appel d'offres - architecte projet Pumptrack et Skatepark	1 517.67 \$
LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE	Abat-poussière 2022	26 122.32 \$
SOCIÉTÉ VIA	Collecte matières recyclable - Mai	360.97 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Niveleuse printanière	6 835.26 \$
MICHEL MONTMINY INC.	Fleurs, bordure coupe racine, encrages, gazon roulé	2 327.91 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Bordure béton, asphalte froide, teinture, drain, etc	2 142.28 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Location pelle mécanique, livraison projet - Parc	3 709.65 \$
PIECES DOIRON INC.	Batterie	89.63 \$
G.LEMIEUX ET FILS INC.	Terre et transport - Fossé route Chapais	1 895.14 \$
TRANSPORT M.L. ST-ONÉSIME	Voyage de 0 3/4 - Route Chapais	1 737.99 \$
CANADIAN TIRE LA POCATIÈRE	Rateau, escabeau salle Les Générations etc.	137.42 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Réparation pompe - Biofosse	2 972.02 \$
PUBLICITÉ P. A. MICHAUD	Panneau chasse interdite, signalisation Rivière Chaude	863.75 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC.	Réparation lave-vaisselle - Salle Les Générations	586.32 \$
ATRIA	License mensuelle, microsoft 365, sauvegarde en ligne et ordinateur agente de dév.	1 842.30 \$
EMONDAGE ET DENEIGEMENT MARC LIZOTTE	Abattage de 4 arbres - 43, chemin du Village - Porjet tottoir	2 155.78 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles - Mai et ajustement frais enfouissement 2021	2 154.81 \$
9048-2688 QUEBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées - Mai	378.28 \$
MRC DE TÉMISCOUATA	WiFi Kamouraska - 3e versement	300.00 \$
FRANCOIS COULOMBE ARTISAN DU WEB	Intégration photos et entrepreneurs local, ajout nétiquette	330.00 \$
SIGNÉ CATHY DESIGN	Conception signature - Agente de développement	25.87 \$
RÉGIE INTER. DES MAT. RÉSIDUELLES KAM OUEST	Quote-Part - 2e Versement	18 291.00 \$
SEAO	Appel d'offres - Skatepark et Pumptrack	5.76 \$
	Sous-total	79 875.04 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 30 JUIN 2022		
Contribution camp de jour	4 enfants	1 400.00 \$
Jean-Louis Vanier	Balanoire+bancs	1 425.00 \$
Hydro Québec	Éclairage public	141.43 \$
Vidéotron	Téléphonie	202.41 \$
Visa Desjardins	Essence, Webinaire, formation, écouteurs etc	1 851.67 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2022-06-30	13 074.35 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2022-06-30	7 263.73 \$
	Sous-total	25 358.59 \$
GRAND TOTAL		105 233.63 \$

RÉS. 112 – 2022 04.04 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONNS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne la demande suivante :

- Unis pour la faune : 25 \$;
- Approbation du bilan des dépenses de l'Organisme Participation Famille (OPF) : 50 \$ qui représente 10% du montant accordé à l'organisme (*Résolution 038-2022*).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 113 – 2022 04.05 AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions aux diverses associations;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adhère à :

- Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima : 75 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 114 – 2022 04.06 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler ses différents contrats d'assurance auprès de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) qui est distributeur exclusif de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE chaque contrat a été vérifié préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité verse le montant annuel de 13 792.86 \$ taxes incluses à FQM Assurances inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05 – LÉGISLATION

AVIS DE MOTION 5.01 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION D'UTILISATION DE PESTICIDES

Un projet de règlement visant à réduire l'utilisation de pesticides sur l'ensemble du territoire et qui portera le numéro 2022-25 est déposé. Une copie du projet de règlement pour adoption a été remise à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2022-25, visant à interdire l'utilisation de pesticides sera adopté et en demande la dispense de lecture lors de l'adoption.

RÉS. 115 – 2022 5.02 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

ATTENDU QUE le prix du carburant est de plus en plus élevé et l'inflation est à la hausse depuis le printemps 2022;

ATTENDU QUE les élus ont évalué plusieurs scénarios possibles;

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE modifier la Politique de remboursement des dépenses des élus et employés municipaux;

QUE la Politique de remboursement des dépenses des élus et employés municipaux remplace les points suivants :

- L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile au kilométrage à 0.61 \$/km;
- Les frais de repas sont 15 \$ pour le déjeuner, 20 \$ pour le dîner et 30 \$ pour le souper.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉS. 116 – 2022

6.01 AUTORISER UNE DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (SISI)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth est partenaire du Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI) de La Pocatière, en vertu d'une entente intermunicipale signée le 17 septembre 2007, qui a été modifiée par une annexe 1 le 28 octobre 2016;

ATTENDU QU'aux termes de l'entente intermunicipale modifiée, il est prévu, pour les dépenses en immobilisation de plus de 5 000 \$ non prévues au budget pour l'année en cours, qu'elles doivent être autorisées au préalable par au moins trois municipalités participantes;

ATTENDU QU'il a été procédé en mai 2022, conformément au programme de remplacement des équipements présenté au Conseil d'administration du comité de gestion du SISI en septembre 2020, à une demande de prix auprès de deux fournisseurs pour l'acquisition d'une camionnette 2022 ou 2023;

ATTENDU la rareté et les délais de livraison en cours présentement dans l'industrie automobile, et le contexte actuel où l'ancien véhicule est désormais inutilisable en cas d'urgence;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a répondu à la demande de prix pour une camionnette de l'année 2022 ou 2023, sans pouvoir garantir la livraison d'un modèle 2022 vu le contexte actuel;

ATTENDU QUE les prix pour 2023 ne sont pas encore disponibles et que le problème se répétera lorsqu'il sera possible d'en obtenir un mais, toujours sans garantie de date de livraison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth ratifie à toutes fins que de droit l'achat par la Ville de La Pocatière d'une camionnette 2022 pour le Service intermunicipal de sécurité incendie (SISI), véhicule pouvant être modifiée par un modèle 2023, auprès du concessionnaire automobile Thibault GM pour un montant de 65 765,99\$ (taxes nettes);

QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth confirme, compte tenu que cette dépense a été payée par la Ville de La Pocatière à même son surplus libre, qu'elle acquittera sa part (5,61%) de ladite acquisition sur réception d'une facture de la Ville à cet effet, pour un montant de 3 689.47 \$ (taxes nettes);

ET QUE Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise l'octroi de gré à gré de cette acquisition avec le seul soumissionnaire ayant répondu à la demande de prix, Thibault GM, en cas de modification du prix du véhicule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07– VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

RÉS. 117 – 2022

7.01 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTQ POUR LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024, & 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2022-2023, ainsi que les années 2023-2024 & 2024-2025 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites;

CONSIDÉRANT QU'une correspondance datée du 10 juin 2022 du MTQ établit à 5 040.42 \$ le prix pour la saison 2022-2023 et les suivantes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6509-22-4201 avec le ministère des Transports (MTQ) pour le déneigement et le déglçage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2022-2023, jusqu'au 1er juin 2023, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025;

QUE le conseil désigne madame Nancy Lizotte, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 118 - 2022

08.01 APPUI À L'IMPLANTATION À LA POCATIÈRE DE LA FUTURE FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'UQAR

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec d'accorder à l'UQAR l'autorisation d'offrir un nouveau programme universitaire en médecine vétérinaire;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat entre l'Université de Montréal et sa Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et l'UQAR, et ce, avec l'autorisation du gouvernement du Québec, de régionaliser cette formation au Bas-Saint-Laurent et d'y consentir les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires;

CONSIDÉRANT la volonté gouvernementale de pourvoir aux besoins pressants de médecins vétérinaires en région et notamment en pratique des animaux d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE l'UQAR possède déjà une expertise reconnue dans le déploiement de l'enseignement universitaire de qualité hors du campus de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE La Pocatière, ville éducative et de recherche appliquée par excellence dans l'histoire de la formation agroalimentaire, depuis 1859 par la fondation de la première École d'agriculture, de la Faculté d'agronomie (1940), de l'Institut de technologie agroalimentaire (1962) puis du campus de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (2021);

CONSIDÉRANT la présence, à La Pocatière, d'infrastructures importantes d'élevage via la Ferme-école exploitant deux troupeaux laitiers, un cheptel chevalin et d'autres installations de productions animales, et des centres ovins et porcins à la disposition de la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Montréal a elle-même installé sa Faculté de médecine vétérinaire hors de son campus principal, soit à Saint-Hyacinthe, à proximité de l'Institut de technologie agroalimentaire, bénéficiant ainsi d'acquis et de services importants déjà en place;

CONSIDÉRANT la présence d'un édifice central imposant permettant le partage de services aux élèves de formation supérieure;

CONSIDÉRANT l'espace disponible pour l'ajout de locaux et d'infrastructures répondant aux normes élevées pour offrir un tel programme de formation;

CONSIDÉRANT l'environnement agricole présentant une grande concentration et diversification dans les productions animales au Bas-Saint-Laurent, offrant ainsi un laboratoire d'apprentissage clinique exceptionnel à de futurs praticiens vétérinaires pour les grands animaux, étant le but poursuivi par le gouvernement et ses partenaires universitaires;

CONSIDÉRANT l'impact socio-économique majeur à court, moyen et long terme pour le territoire régional de l'ouest du Bas-Saint-Laurent et de l'est de Chaudière-Appalaches de l'implantation de ce programme universitaire à La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE l'enseignement agricole est une tradition d'excellence au Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir et d'assurer la pérennité d'une institution telle que l'ITTAQ du Campus de La Pocatière;

CONSIDÉRANT l'attractivité qu'engendre la présence de cet établissement d'enseignement pour le territoire kamouraskois;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande au gouvernement du Québec et à l'UQAR que le site de La Pocatière soit retenu pour l'implantation de la future Faculté de médecine vétérinaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 119 - 2022

08.02 AUTORISER LA CRÉATION D'UN SEUL COMITÉ RESPONSABLE POUR MENER À BIEN LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) AINSI QUE CELLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) 2023-2027

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a déposé en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale municipale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales (PFM);

ATTENDU QUE la municipalité a signé la convention d'aide financière octroyée en date du 9 juin 2022 pour financer la mise à jour de la politique familiale municipale;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique

Municipalité Amie des Aînées dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînées (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité a signé la convention d'aide financière octroyée en date du 16 septembre 2021 pour la politique Municipalité Amie des Aînées (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité maintient sa décision de participer à l'élaboration et la mise à jour de sa politique Municipalité Amie des Aînées (MADA) et sa Politique Familiale Municipale (PFM);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise la mise en place d'un comité responsable pour superviser les démarches MADA et PFM et en assurer la mise en œuvre efficace.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

09 – AUTRES SUJETS

Rés. 120 – 2022

09.01 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA (FDMK) – VOLET ACTIVITÉ LOCALE -LOISIR CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage à investir à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2022 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel « *Initiation au cirque par Création Pointe-Sèche* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 121 – 2022

09.02 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA (FDMK) – VOLET ACTIVITÉ LOCALE -LOISIR CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth s'engage à investir à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2022 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel « *Soirée musicale avec Toby Caron-Mathieu* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 – PÉRIODE DE QUESTIONS

11 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 122 - 2022

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cathy Fontaine
Mairesse suppléante

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Cathy Fontaine, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales _____